

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données

Soucieux de la qualité des services proposés, le groupe CFGS s'engage au travers de 8 engagements à protéger vos données personnelles.



CFGS prend toutes les précautions utiles afin de **préserv**er la **sécurité des informations** et de les **protéger** contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés.



CFGS passe en revue et renforce si nécessaire ses exigences et attentes à l'égard de ses **partenaires et sous-traitants** pour s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour **respecter la protection des données personnelles**.



CFGS veille à ce que les personnes autorisées à traiter des données personnelles soient engagées contractuellement à **une obligation de confidentialité**.



CFGS mène en permanence des **actions d'information et de sensibilisation** auprès de tous ses collaborateurs sur la sécurité informatique et la protection des données, pour mieux vous servir.



CFGS s'engage à informer et contractualiser tout recrutement de **sous-traitant** ultérieur en s'assurant qu'il présente des **garanties suffisantes**.



CFGS prend toutes les mesures nécessaires pour vous **garantir un traitement des données personnelles** dans le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information.



CFGS s'engage à **notifier toute violation** de données une fois le périmètre impacté identifié, dans les délais correspondant aux obligations du règlement.



CFGS s'inscrit dans **une démarche active d'amélioration permanente** de l'application du Règlement Général de Protection des Données.